



# Bulletin Municipal de Sainte-Montaine

N° 12 – Mai 2018



Chères Montainaises et Chers Montainais,

"La Préfecture a avisé la Mairie de Ste-Montaine de la démission officielle des fonctions de Maire d'Hervé de Pomyers.

Une nouvelle élection s'impose donc, afin d'élire le conseiller municipal manquant. S'en suivra également une nouvelle élection du Maire et de ses adjoints.

Les dates des élections sont les 10 et 17 juin. L'arrêté de Madame la Préfète fixant les délais et les modalités de dépôt des candidatures et portant convocation des électeurs pour l'élection d'un conseiller municipal est affiché depuis le 15 mai.

Avis aux Montainais qui souhaitent se présenter au sein du Conseil ...

Il y a 10 ans, Hervé tu faisais le tour des maisons du village pour constituer une liste pour les élections municipales.

Volontaire, rassurant et empreint d'humilité, tu as su motiver tes troupes et transmettre ton énergie à la nouvelle équipe municipale.

Tu as impulsé une belle dynamique au sein du village.

De nouveaux projets sont nés : nouvelle salle des fêtes, musée, aménagement sécuritaire.

Sont également apparus des obstacles importants, comme le projet de carrière, l'assainissement, le captage de la belle fontaine ; mais ce qui primait avant tout pour toi Hervé, c'était de contenter tout le monde et de souffler un vent de sérénité sur Sainte-Montaine.

Ce travail de fond te tenait à cœur et tu y consacrais toute ton énergie.

Tu nous motivais pour oser penser à de nouveaux projets, peut-être même un peu fous parfois mais toujours avec ta bonne humeur et ta détermination.

Aujourd'hui, les choses ont évolué, mais nous marchons autant que possible dans ton sillon afin de poursuivre les projets lancés, donner à Ste-Montaine une impulsion dynamique et bien sûr, préserver notre village.

En cela, nous te remercions Hervé de nous avoir permis de nous exprimer et d'avoir cru en nous, tout comme en les Montainais.

L'Equipe Municipale.



### **Point sur la station d'épuration :**

Le géomètre est venu faire le bornage du terrain à acquérir pour la construction de la nouvelle station, cependant, une grosse partie de la parcelle nécessite un nettoyage avant de pouvoir terminer ce bornage. Une fois que ce dernier aura remis son étude au notaire, la Mairie de Ste Montaine pourra ensuite faire l'acquisition de la parcelle, puis commencer les travaux.

### **Point sur l'Eglise**

Il a été constaté des fissures importantes ainsi que des chutes de plâtre dans le chœur de l'Eglise.

Le Conseil a donc fait appel à M. Guittot, architecte du patrimoine à Aubigny sur Nère, pour poser un diagnostic. Il apparaît que l'Eglise rencontre des problèmes structurels importants et dangereux ; c'est la raison pour laquelle, le Conseil a décidé de fermer l'Eglise au public.

Concrètement, l'Eglise a subi entre le XV<sup>ème</sup> et le XVI<sup>ème</sup> siècle, des modifications incohérentes de la structure, pour laisser place à un style néo-gothique; ce qui a entraîné des poussées au vide, c'est à dire que les murs s'écartent de la ferme (ou charpente).



Par ailleurs, les artisans ont également constaté que la charpente et la toiture étaient en très mauvais état. Les travaux à engager pour restaurer le chœur, sont donc conséquents.

Le coût global estimé s'élève à 282 000 euros, sous toute réserve que les artisans ne découvrent de mauvaises surprises en cours de travaux.

Le coût étant considérable pour la commune, celle-ci va devoir lever des fonds afin de financer les travaux.

Etant entendu, que les aides ne couvriront qu'une petite partie de la somme, les dons sont donc les bienvenus.

Par ailleurs, la création d'une association sera nécessaire afin d'obtenir le plus d'aides possibles.

La commune a fait l'acquisition d'une auto-laveuse pour nettoyer la salle des fêtes.

Celle-ci ne sera pas utilisable par les personnes louant la salle mais uniquement par Céline. Les gens devront donc nettoyer la salle comme d'ordinaire.

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur et réfléchit à un endroit où le poser afin d'être accessible à tous, en cas de besoin.

**La maison des associations** fait peau neuve.

Nous avons été heureux de faire une inauguration suite aux travaux d'accessibilité (normes Etablissement Recevant du Public).



## Visite du Sous-Préfet

Le Sous-Préfet de Vierzon, Patrick VAUTIER est venu à Ste Montaine le 11 octobre 2017. Nous avons fait un point sur :

- les travaux que nous avons réalisés dans l'année, à savoir : l'accessibilité des lieux publics (Mairie, Musée, Salle des fêtes et Maison des associations) et le 1er tronçon aménagement sécuritaire,
- les projets (2ème et 3ème parties du projet aménagement sécuritaire) et les difficultés rencontrées (dossiers assainissement et église)
- le plan de gestion différencié, expliquant les premières réalisations : jachère fleurie (derrière la salle des fêtes), la place « Nonore » réaménagée et fleurie.
- Le réseau mobile inexistant à Ste-Montaine



Nous avons été fiers de lui annoncer l'obtention de la 1ère Fleur au concours des villages fleuris.

- la taxe d'habitation qui devrait être supprimée par le gouvernement et pour laquelle nous n'avons pas eu de réponse à notre question, à savoir, ce qui allait la remplacer, car elle représente un montant de 80 000 euros pour la commune.

La commune a fait installer un columbarium au fond du cimetière avec 8 cases.

Les employés communaux ont aménagé un jardin du souvenir attenant et créé un espace de recueillement.

Les tarifs sont les suivants :

- Concession de 15 ans : 300 euros
- Concession de 30 ans : 600 euros

Le règlement du columbarium est disponible en mairie.



Petits rappels de conduite :

Merci de noter que les places de parking créées sur la chaussée, ne sont pas nominatives. Aussi, tout le monde peut s'y garer sans y avoir été invité.



Après consultation, le conseil municipal a décidé de modifier les jours et horaires d'ouverture du Musée en fonction de la période de l'année.

En effet, la fréquentation du musée ne nécessitait pas la présence à l'année d'un employé. Néanmoins, le musée reste ouvert aux horaires de la mairie sur demande, en période hivernale.

Les nouveaux horaires du musée sont :

- en période estivale (du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre) : du mercredi au dimanche de 14h à 18h
- en période hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars) : du mardi au vendredi de 13h à 17h30 et le samedi de 8h à 13h.

Pour la saison estivale, c'est Benjamin Chausseron qui sera en charge de tenir, animer et promouvoir le musée Marguerite Audoux.



En juin...  
Au musée...

## Hauteur & Littérature à Sainte-Montaine...

CINQ rendez-vous à votre mesure !

Date	Thème / Événement	Intervenant
Samedi 2 JUIN 15h	Séance de dédicaces	Rémi Rafesthain & Delphine Berthier de Grandry
Samedi 9 JUIN 15h	Conférence : « Mémoire pour un Auvergnat : Antonin Dusserre, l'ami de Marie-Claire »	Par monsieur Claude WITTEZAËLE
Samedi 16 JUIN 15h	Lecture - conférence : « La Sorcellerie existe-t-elle ? »	Par madame Marieke AUCANTE
Samedi 23 JUIN 15h	Conférence : « L'Afrique à l'heure de la mondialisation : situation et perspectives »	Par monsieur Didier DOUCET
Samedi 30 JUIN 15h	Conférence : « Marguerite Audoux et Jeanne Chauvin : deux contemporaines engagées pour la cause des femmes »	Par madame Michèle DASSAS

**ENTREE GRATUITE**

Chaque conférence sera suivie d'un échange avec le public et d'une séance de dédicaces.  
Un verre de l'amitié, offert par la municipalité de Sainte-Montaine, ponctuera ces rencontres.



## Aménagement sécuritaire

Décembre 2016, ont commencé les travaux d'aménagement sécuritaire sur la route Principale avec chicanes et plateau.

Il reste encore 2 autres tronçons à aménager :

⇒ route de Pierrefitte

⇒ route de Ménétréol

Le lancement du second dossier concernera la route de Ménétréol.



## Concours départemental des maisons et villages fleuris



Comme chaque année, le jury pour le concours départemental des villages fleuris est venu au mois de juillet pour apprécier le fleurissement de la commune.

Il a également, encouragé 2 Montainaises à participer au concours individuel du fleurissement des voies communales, en observant le fleurissement très fourni devant chez elles.

Par ailleurs, la commune a reçu sa première Fleur, au concours Régional des villes et villages fleuris, belle gratification du fleurissement du village! Félicitations à Céline et Philippe qui s'emploient chaque jour à améliorer l'aspect extérieur de Ste Montaine.

N'hésitez pas à vous inscrire au concours départemental des maisons fleuries, date limite d'inscription le 6 juin (renseignements en mairie).



### Brûlage des végétaux :

Pendant la période du **1<sup>er</sup> mars au 30 septembre** la pratique de l'écobuage et de tout feu est interdit en Sologne (cf. arrêté préfectoral n° 2012-1-1272 du 24/10/2012 relatif à la prévention des incendies).



### Tonte des pelouses :

Sans arrêté municipal, les horaires de tonte des jardins sont :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



M & Mme STERN, Boulangers

à Pierrefitte-sur-Sauldre

sont heureux de vous accueillir au dépôt de pain  
de Ste Montaine (17 rue Principale)

**les mardis, jeudis, vendredis et dimanches  
de 10h30 à 11h**



### Enzo BELHADJ né le 5 mars 2017

de Stephen BELHADJ & Florence BERTON  
domiciliés 20 rue Principale

### Camille MARRE née le 31 août 2017

de Alexandre MARRE & Precillia GAUTIER  
domiciliés 7 Place Marguerite Audoux



FÉLICITATIONS

Mariage de Philippe Malichard & Nelly Grisard  
le 24 juin 2017

Tous nos vœux de bonheur



### Mairie de Sainte-Montaine

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 13 h à 17 h 30 et samedi de 8 h à 13 h

☎ 02.48.58.05.16 📠 02.48.58.23.68 ✉ mairie.ste-montaine@orange.fr

site internet : <http://sainte-montaine.e-monsite.com>